

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VARENNE GLOBAL – Part I-EUR - Code ISIN : FR0013073053
Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de rechercher sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à l'EURO STR capitalisé (moyenne sur 12 mois glissants) + 190 points de base, après déduction de l'ensemble des frais facturés au FCP (à l'exception de la commission de surperformance), en mettant en œuvre une stratégie de gestion totalement discrétionnaire, sans contraintes géographiques, ni sectorielles, fondée sur les anticipations de marché du gérant. La gestion est déconnectée de tout indicateur de référence, toutefois la performance du FCP nette de frais pourra être comparée a posteriori à l'objectif indiqué ci-avant.

Principales catégories d'actifs financiers :

La stratégie de gestion est totalement discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs et sans contraintes géographiques ni sectorielles. Ainsi, aucune zone géographique ou sectorielle n'est privilégiée. De même, aucun investissement dans une catégorie d'actif financier n'est privilégié. Le choix de l'investissement est déterminé en fonction des opportunités offertes par les marchés telles qu'analysées par l'équipe de gestion et des anticipations de cette dernière quant à l'évolution des marchés.

Ainsi, en fonction de l'état du marché, le FCP pourra investir sans restriction dans les actifs financiers suivants, de toute zone géographique et sectorielle :

Actions : exposition de 0% à 200% de l'actif net. La stratégie de gestion repose sur la sélection active de positions acheteuse ou acheteuses-vendeuses dans le cadre d'arbitrages sur fusions-acquisitions et sur restructurations de capital (« Situations Spéciales » non directionnelles) ou de positions acheteuses ou vendeuses en fonction de la capitalisation d'entreprise rapportée à l'estimation de la valeur d'entreprise calculée par le gérant. Cette stratégie peut comporter une rotation régulière de l'actif du FCP, ce qui peut entraîner des coûts liés à l'achat et à la vente de titres. Le FCP peut investir notamment dans des actions d'entreprises de petites et moyennes capitalisations.

Taux : investissement de 0% à 100% de l'actif net. L'exposition à ces actifs sera comprise entre 0 et 2 fois l'actif net du FCP suite à l'utilisation de l'effet de levier et/ou de contrats financiers à terme. Le gérant peut choisir de se positionner en fonction de ses anticipations sur titres de créances « *investment grade* » (notés de AAA à BBB par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's). Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place ses propres procédures pour prendre ses décisions d'investissement/désinvestissement. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit et ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

L'investissement pourra se faire en valeurs du Trésor, Fonds d'Etat à taux fixes ou à taux variables, en bons du Trésor négociables, en obligations sur le marché secondaire ou primaire, sous forme d'emprunts d'Etat ou d'emprunts privés. La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 4.

OPCVM, FIA et fonds d'investissement : investissement de 0 à 10% de l'actif net. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et/ou d'accès à des techniques de gestion complémentaires ou afin d'améliorer le profil de rendement/risque du portefeuille, le FCP pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement, de droit français ou étranger, gérés ou non par la Société de Gestion, respectant les conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Contrats financiers : 0 à 200% de l'actif net du FCP dans la limite d'une fois l'actif net. A des fins de couverture et/ou d'exposition, le gérant peut utiliser des instruments à terme ferme ou conditionnel, de swaps et/ou de change négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. La couverture et/ou l'exposition pourra être réalisée par des positions acheteuses ou vendeuses portant sur des actifs sous-jacents corrélés ou décorrélés des actifs composant le portefeuille (actions, taux) ou sur des indices d'actions, de titres de créances ou de marchandises dès lors qu'ils respectent les trois critères prévus par l'article R.214-16 du Code Monétaire et Financier. Le recours à ces instruments se fera également à des fins d'exposition et/ou de couverture aux marchés des changes, de façon totalement discrétionnaire, selon les anticipations de l'équipe de gestion.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

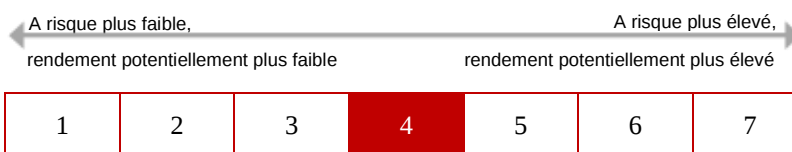
La Valeur Liquidative (VL) est calculée quotidiennement.

Les ordres de souscription et de rachat, qui se font en millièmes de parts, sont reçus chaque jour avant 11h CEST chez CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine VL (cours inconnu) en J. Le calcul de la VL s'effectue en J+1 et le règlement en J+2.

La durée d'investissement recommandée est supérieure à 5 ans.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FCP est classifié « **catégorie 4** », ce niveau de risque de ce FCP s'explique principalement par son exposition aux marchés de taux en raison du risque de dépréciation lié aux variations des taux d'intérêts et par son exposition aux marchés d'actions.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera.
- Risque de contrepartie : défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FCP.
- Risque de liquidité : Si les instruments financiers en portefeuille sont par nature suffisamment liquides, ils pourraient selon certaines circonstances voir leur liquidité baisser et ce jusqu'à avoir un impact sur la liquidité globale du FCP.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,11 %
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de Performance	Montant facturé au titre du dernier exercice : 1,58% Cette commission correspond à maximum 14,95% TTC de la performance positive de cette catégorie de part au-delà de l'indice défini.

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants et la commission de performance sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2020.

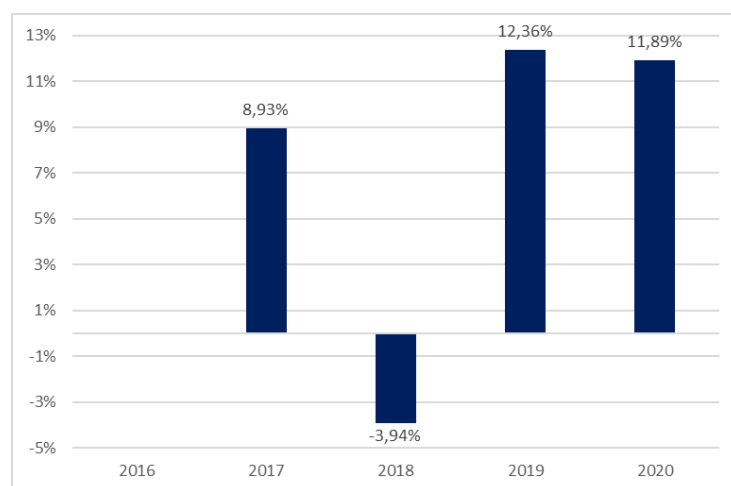
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.varennecapital.com.

PERFORMANCES PASSES – PART I-EUR



Performances annuelles de Varenne Global part I-EUR

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance du FCP est calculée nette de frais de gestion (hors frais d'entrée et de sortie éventuels) et coupons nets réinvestis.
- Le FCP a été agréé le 3 Janvier 2014 et la part I-EUR lancée le 24 décembre 2015.
- La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'euro.

Le caractère diversifié, flexible et totalement discrétionnaire du FCP rend inapplicable une comparaison *a priori* avec un indicateur de référence. La performance de ce FCP ne pourra effectivement être comparée qu'*a posteriori* à l'objectif indiqué ci-avant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) ou sur la politique de rémunération de la société de gestion : les investisseurs peuvent obtenir plus d'informations sur le FCP sur simple demande écrite auprès de :

VARENNE CAPITAL PARTNERS
42 avenue Montaigne
75 008 Paris – France

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la Valeur Liquidative est disponible en français gratuitement sur le site www.varennecapital.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP et / ou auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de Varenne Capital Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Varenne Capital Partners est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le FCP propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/02/2021.